

L'Observatoire économique et social

Les remboursements de soins de ville du régime agricole sont stables (+ 0,1 %) au quatrième trimestre 2014

Les remboursements de soins de ville du régime agricole évoluent faiblement de + 0,1 % au quatrième trimestre 2014 en données CVS-CJO, après la croissance de + 0,7 % enregistrée précédemment. Cette alternance entre mouvement haussier et stabilité se retrouve pour la seconde fois au cours de l'année 2014.

Au régime des non-salariés agricoles, la baisse de - 0,5 % au quatrième trimestre annule la hausse du même ordre enregistrée au troisième trimestre. Au régime des salariés agricoles, la progression se poursuit au rythme constant de + 0,9 % depuis deux trimestres.

Les remboursements de soins de ville du régime agricole représentent 6 % de l'ensemble des remboursements, tous régimes confondus

Le régime agricole protège les salariés, les non-salariés agricoles et leurs ayants droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie dont la maternité et accidents du travail, il a remboursé 1,2 milliard d'euros au quatrième trimestre 2014 pour les seuls soins de ville, soit 6 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie confondus. Ce niveau est le plus haut atteint depuis le premier trimestre 2012.

Les non-salariés agricoles bénéficient de 57 % des remboursements de soins de ville du régime agricole alors qu'ils ne représentent que 46 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. Plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD) que les salariés agricoles, ils sont globalement plus consommateurs de soins.

La population non salariée protégée en maladie poursuit sa baisse tendancielle de l'ordre de - 3 % par an alors que la population des salariés agricoles reste dynamique (+ 2,2 % sur un an), justifiant une hausse plus rapide de leurs dépenses que celle de la population non salariée.



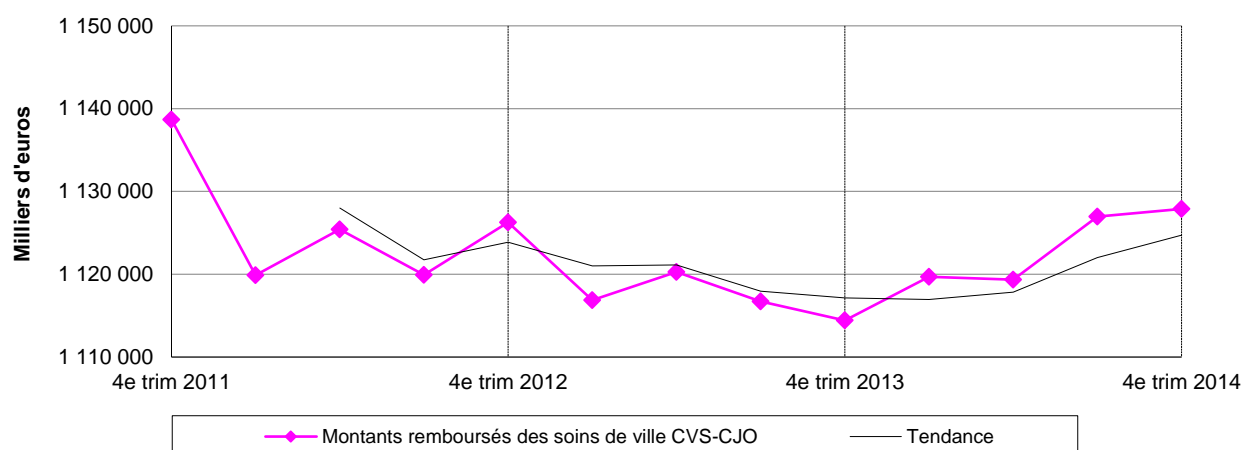
Les honoraires privés fléchissent légèrement alors que les prescriptions enregistrent une hausse modérée

En données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole évoluent faiblement (+ 0,1 %) entre le troisième et le quatrième trimestre 2014 (graphique 1 et tableau 1). Ils atteignent cependant leur niveau le plus haut depuis presque 3 ans.

Cette évolution résulte de la progression conjuguée des remboursements de prescriptions pharmaceutiques au titre de la rétrocession, des actes des masseurs-kinésithérapeutes, des produits de la LPP et des frais de transports. La croissance de ces postes est cependant contrebalancée par la baisse des remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes, de la pharmacie en officine et des actes des biologistes.

Les remboursements de soins de ville suivent des évolutions différenciées selon le régime agricole. Alors que pour les salariés agricoles, la croissance se poursuit au même rythme que le trimestre précédent (+ 0,9 %), pour le régime des non-salariés, la baisse de - 0,5 % du quatrième trimestre 2014 fait suite à un troisième trimestre en progression (+ 0,5 %).

Graphique 1
MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

Tableau 1
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions (hors IJ, autres)		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
4e trimestre 2013	-0,8%	-2,0%	-0,0%	+4,1%	-0,2%	-1,1%
1er trimestre 2014	+0,9%	-0,2%	+0,0%	+3,3%	+0,5%	+0,3%
2e trimestre 2014	-1,2%	-1,5%	+0,1%	+4,0%	-0,0%	-0,1%
3e trimestre 2014	+0,0%	-1,0%	+0,7%	+3,7%	+0,7%	+0,9%
4e trimestre 2014	-0,3%	-0,5%	+0,2%	+4,1%	+0,1%	+1,2%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

L'affaiblissement des honoraires privés est lié au recul de l'activité des médecins généralistes

Au quatrième trimestre 2014, les remboursements d'honoraires privés (actes médicaux et dentaires, hors paiements forfaitaires trimestriels FMT-RMT-MPA) accusent un léger repli de - 0,3 %. Ce recul intervient après un deuxième trimestre en baisse (- 1,2 %) puis une stabilisation des dépenses au troisième trimestre. Les évolutions des remboursements des deux régimes agricoles ne sont pas uniformes : la baisse des remboursements pour les non-salariés agricoles s'accroît (- 0,3 % au troisième trimestre suivi de - 1,1 % au quatrième trimestre) et la hausse s'accroît pour le régime des salariés (+ 0,5 % suivi de + 0,7 % au quatrième trimestre).

Cette tendance baissière des honoraires privés résulte du repli des remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes au bénéfice de la population agricole, tandis que ceux des médecins spécialistes libéraux restent stables (tableau 2).

Tableau 2
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES MEDECINS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE – DONNEES CVS/CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
4e trimestre 2013	-2,1%	-5,8%	-2,5%	-6,6%	-0,0%	+0,0%	-0,1%	+0,2%
1er trimestre 2014	-0,8%	-5,0%	-0,2%	-6,0%	+2,2%	+2,5%	+2,3%	+2,8%
2e trimestre 2014	+0,1%	-3,1%	-0,6%	-3,7%	-1,6%	-0,2%	-1,7%	-0,2%
3e trimestre 2014	-0,9%	-3,6%	-0,6%	-3,8%	+1,7%	+2,1%	+1,4%	+1,9%
4e trimestre 2014	-2,3%	-3,8%	-2,0%	-3,4%	-0,0%	+2,1%	+0,6%	+2,6%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

Pour les médecins généralistes, le recul enregistré au troisième trimestre 2014 (- 0,9 %) se confirme au quatrième trimestre (- 2,3 %). Les remboursements diminuent en relation avec la baisse, un peu moins marquée, de leur activité (- 2,0 %) mesurée par le nombre de consultations et visites (graphique 2).

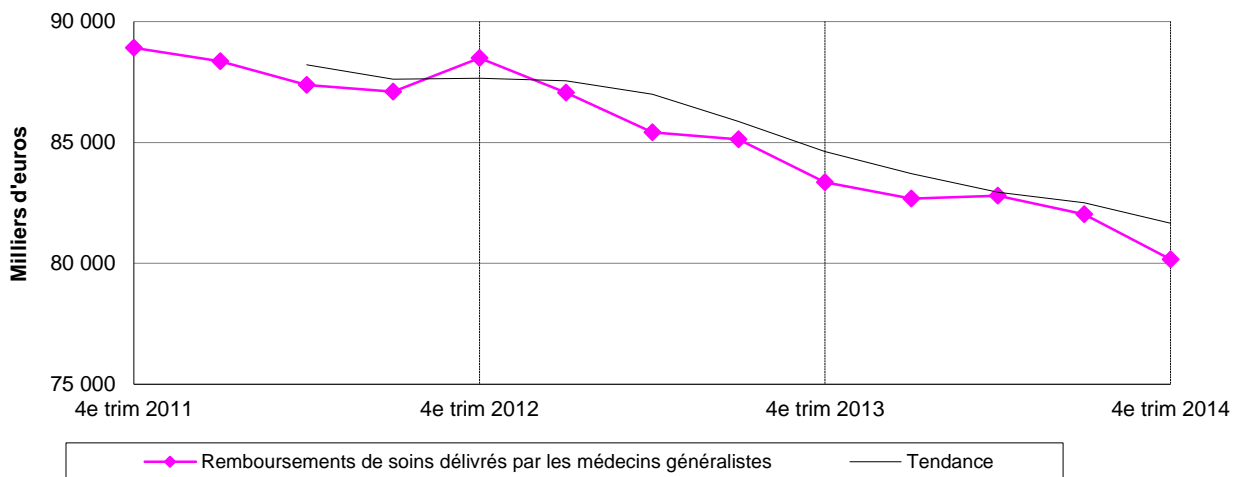
La baisse des remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes est plus forte pour les non-salariés agricoles (- 2,8 %) que pour les salariés agricoles (- 1,5 %). Pour ces derniers, cette baisse intervient après un trimestre stable, alors que pour les non-salariés, la tendance baissière est ancrée depuis le troisième trimestre 2013. Cet écart d'évolution de - 1,3 point au niveau des montants remboursés entre les deux régimes reste identique au niveau du nombre de consultations mais se réduit à - 0,1 point pour le nombre de visites.

Télécharger les données au format Excel :



Graphique 2

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

Après trois évolutions trimestrielles irrégulières, les remboursements des médecins spécialistes se stabilisent

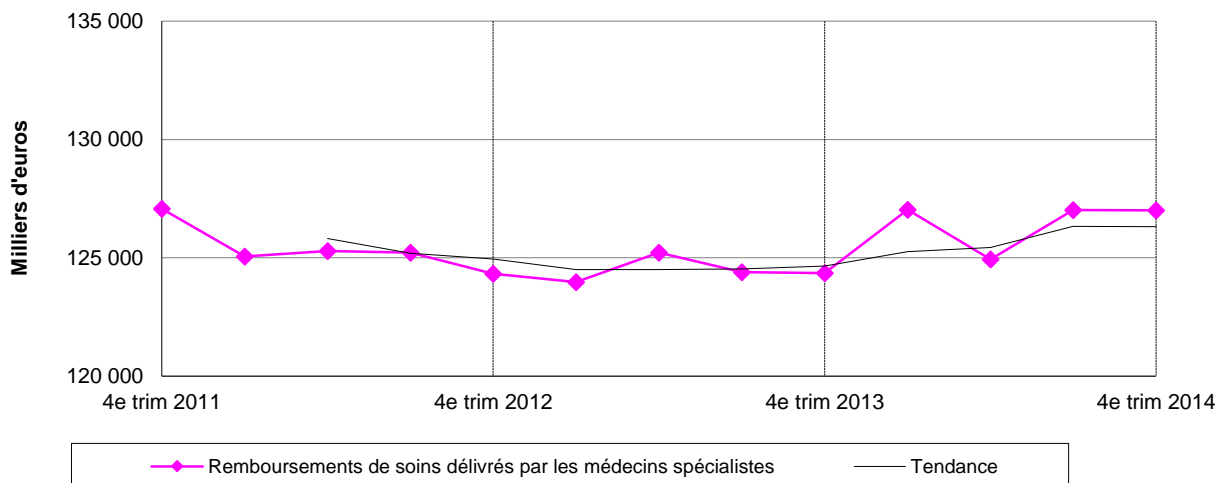
Les soins délivrés par les médecins spécialistes retrouvent une évolution plus linéaire (- 0,0 % au quatrième trimestre 2014), mais couvrant des dynamiques plus contrastées : les remboursements au titre des actes techniques progressent alors que ceux relatifs aux actes cliniques reculent (graphique 3).

Les actes techniques qui correspondent aux trois quarts de l'activité enregistrent une hausse modérée (+ 0,6 % au quatrième trimestre 2014, après + 1,4 % au trimestre précédent). Cette progression contribue à maintenir le niveau des remboursements des médecins spécialistes, en compensant la baisse des actes cliniques (- 2,6 %).

La stabilité de ces remboursements au quatrième trimestre tient à la dynamique des actes techniques au bénéfice des salariés agricoles (+ 1,5 % au quatrième trimestre) même s'ils reculent légèrement pour les non-salariés agricoles (- 0,1 %). Dans le même temps, les remboursements des actes cliniques, qui représentent environ le quart des actes des médecins spécialistes, reculent dans les deux régimes respectivement de - 0,9 % pour les salariés et - 4,3 % pour les non-salariés.

Graphique 3

REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)



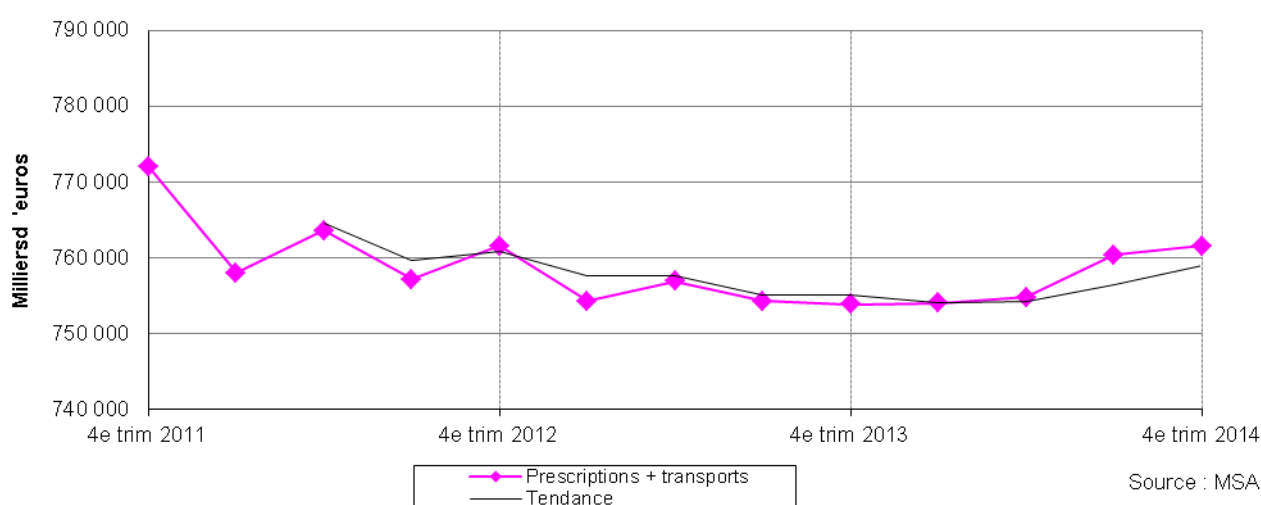
Source : MSA

Les prescriptions progressent plus modestement

Après la hausse d'une ampleur inhabituelle des remboursements de prescriptions au troisième trimestre 2014, leur évolution retrouve une tendance plus linéaire au quatrième trimestre (+ 0,2 %) (graphique 4). Cette stabilité résulte de deux orientations différentes : une hausse plus dynamique pour les salariés agricoles (+ 1,1 % au quatrième trimestre après + 0,4 % précédemment) et une évolution de nouveau négative pour les non-salariés (- 0,4 % après - 0,5 % précédemment).

L'évolution modérée des remboursements de prescriptions recouvre, certes l'atonie des soins délivrés par les auxiliaires médicaux (+ 0,1 %) mais aussi d'autres évolutions plus contrastées comme les postes de la pharmacie et des actes de biologie, en recul respectivement de - 0,5 % et - 1,5 % et, *a contrario*, les produits de la LPP et les frais de transports, en croissance respectivement de + 1,7% et + 2,0 % (tableau 3).

Graphique 4
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

Tableau 3
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET AU MEME TRIMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE (EN %) – DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Pharmacie		LPP		Biologie		Transport	
	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)	T/T-1 (1)	T/T-4 (2)
4e trim. 2013	0,7%	1,5%	-0,6%	-3,4%	-0,2%	1,9%	0,9%	-2,5%	-0,4%	-0,3%
1er trim. 2014	-0,5%	2,7%	-0,3%	-2,8%	0,8%	1,8%	0,3%	-0,3%	1,8%	2,2%
2e trim. 2014	1,9%	1,6%	-0,5%	-2,0%	0,3%	1,9%	-4,0%	-4,0%	-0,3%	1,1%
3e trim. 2014	0,7%	2,9%	0,9%	-0,5%	0,8%	1,6%	2,5%	-0,4%	-1,2%	-0,2%
4e trim. 2014	0,1%	2,3%	-0,5%	-0,4%	1,7%	3,5%	-1,5%	-2,8%	2,0%	2,2%

(1) Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

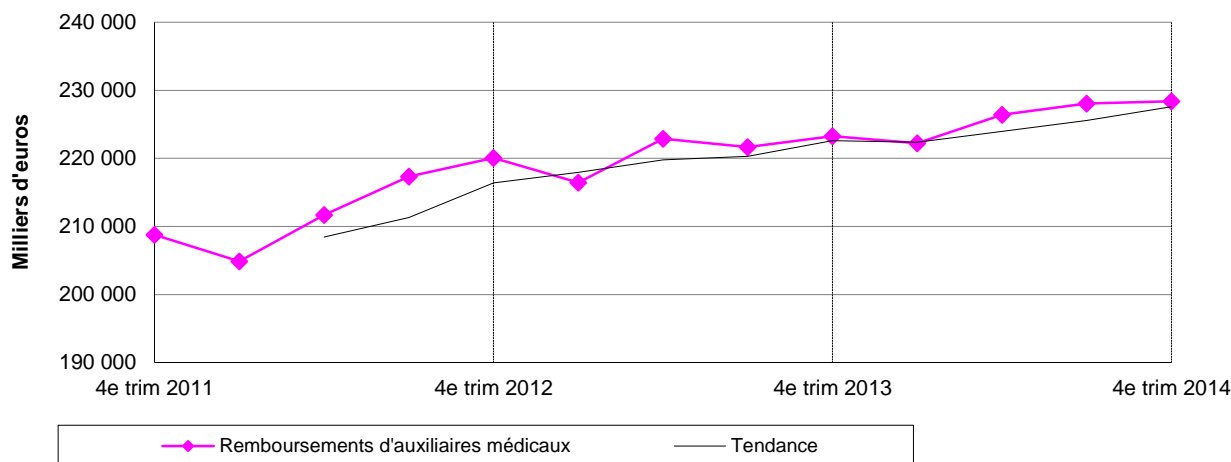
(2) Evolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Source : MSA

Après deux mois successifs de croissance, les remboursements des actes des auxiliaires médicaux restent stables au quatrième trimestre 2014 (graphique 5). L'évolution est légèrement orientée à la

baisse pour le régime des salariés (- 0,2 %) alors qu'elle est en hausse modérée pour le régime des non-salariés agricoles (+ 0,8 %).

Graphique 5
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)



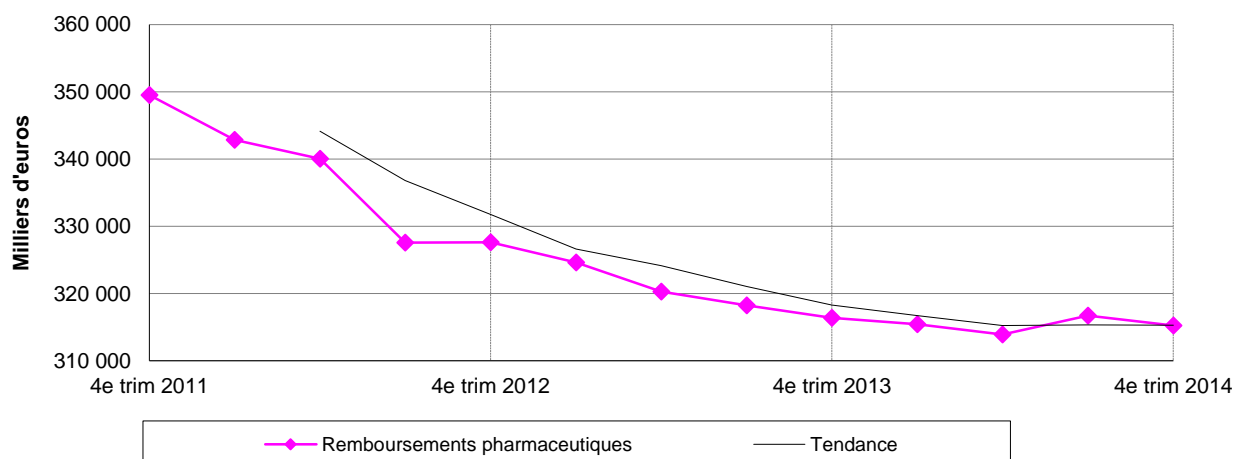
Source : MSA

L'activité des infirmiers (mesurée par le dénombrement des coefficients d'actes) poursuit sa croissance mais de manière plus modérée (+ 0,6 % après + 0,8 % au trimestre précédent). Ce ralentissement résulte du fléchissement enregistré pour les non-salariés (+ 0,2 % après + 0,8 %) et ceci en dépit du dynamisme constaté pour les salariés (+ 1,5 % après + 0,8 %).

A l'inverse l'activité des masseurs-kinésithérapeutes s'accélère (+ 1,2 % après + 1,0 %) mais présente les mêmes caractéristiques d'évolution dans les deux régimes agricoles que pour les infirmiers : une croissance légèrement ralentie pour les non-salariés agricoles et plus rapide pour les salariés agricoles.

Après la reprise ponctuelle des remboursements de prescriptions pharmaceutiques au troisième trimestre 2014 (+ 0,9 %), les dépenses reprennent leur tendance historique à la baisse au quatrième trimestre (- 0,5 %) (graphique 6). Au sein de ce poste, la pharmacie en officine (- 1,4 %) poursuit sa baisse quasi ininterrompue depuis 2008 alors que la montée en charge des nouveaux traitements du VHC se répercute toujours sur la pharmacie rétrocedée, mais avec une moindre vigueur : + 18,0 % au quatrième trimestre après + 27,4 % au trimestre précédent.

Graphique 6
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES PRESCRIPTIONS PHARMACEUTIQUES (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

La baisse des prescriptions pharmaceutiques remboursées avec ticket modérateur s'accroît légèrement passant de - 0,9 % à - 1,0 % au quatrième trimestre 2014 et reste toujours plus marquée pour le régime des non-salariés (- 1,5 %) que pour celui des salariés (- 0,3 %).

Le rythme de progression des prescriptions pharmaceutiques remboursées sans ticket modérateur est moins fort au quatrième trimestre (+ 0,2 % après + 1,7 %) en raison du moindre impact des nouveaux traitements contre l'hépatite C ce trimestre. Au sein de la pharmacie en officine, le poste de la pharmacie sans ticket modérateur est en recul de - 1,7 %, après - 0,8 % au troisième trimestre.

Concernant les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (LPP), la tendance haussière des remboursements se poursuit au fil des trimestres et s'accroît (+ 1,7 % au quatrième trimestre 2014 après + 0,8 %). Au sein des deux régimes, le dynamisme est plus net pour les salariés (+ 2,7 % sur un trimestre) que pour les non-salariés (+ 1,1 %).

Les remboursements d'actes de biologie ont connu une évolution en dents de scie au cours de l'année 2014. Après une hausse des remboursements au troisième trimestre de + 2,5 %, leur évolution est de - 1,5 % au quatrième trimestre. La baisse est plus forte pour le régime des non-salariés (- 2,0 %) que pour celui des salariés agricoles (- 0,8 %).

Enfin, les frais de transport s'orientent à la hausse (+ 2,0 % sur un trimestre et + 2,2 % par rapport au quatrième trimestre de l'année 2013) après deux trimestres en recul. Cette progression concerne les deux régimes : + 1,5 % pour les non-salariés et + 2,8 % pour les salariés.

La hausse des paiements d'indemnités journalières ralentit

Les versements d'indemnités journalières (IJ) au bénéfice des seuls salariés agricoles progressent peu au dernier trimestre 2014 (+ 0,3 %) après trois trimestres en forte hausse. Cette modération des versements est liée au recul des arrêts de travail faisant suite à une maladie (- 1,4 %). Les arrêts de travail liés à un accident de travail ou à une maladie professionnelle restent eux dynamiques (+ 2,9 %). Concernant les non-salariés, les versements d'indemnités journalières au titre d'un arrêt de travail liés à un accident de travail ou à une maladie professionnelle reculent de - 0,9 % après le bond de + 5,1 % enregistré au troisième trimestre 2014.

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type ARIMA (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS-CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes TRAMO (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel DEMETRA. Le programme TRAMO est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type ARIMA. Le programme SEATS permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type ARIMA.

Champ

Les données présentées ici sont celles de la France métropolitaine.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail, retraite et famille.

Population protégée en maladie :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris.
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions pharmaceutiques (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus),
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières (hors IJ Maladie des non-salariés agricoles).

Les paiements forfaitaires trimestriels ont été exclus du champ des soins de ville : forfait médecin traitant, rémunération au médecin traitant et majoration personne âgée (FMT-RMT-MPA).

Les indemnités journalières maladie, dont bénéficient les non-salariés agricoles à compter du 1^{er} janvier 2014, ont également été exclues du champ.

Médicaments en officine :

Ils concernent exclusivement les médicaments dispensés en pharmacie de ville, par opposition aux médicaments dits « rétrocedés » issus de la rétrocession hospitalière. Ces derniers sont dispensés par une pharmacie hospitalière à des patients non hospitalisés.

Prescriptions :

Dans cette synthèse, les prescriptions incluent les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, la pharmacie ainsi que les produits de la LPP.

Pharmacie avec ou sans ticket modérateur :

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance maladie obligatoire. Il varie en fonction des actes et des médicaments, de la situation du patient et du respect ou non du parcours de soins coordonnés. L'Assurance maladie complémentaire peut prendre en charge tout ou partie du montant du ticket modérateur.

L'expression « pharmacie remboursée avec ticket modérateur » signifie que le ticket modérateur est à la charge du patient (avant intervention possible de l'Assurance maladie complémentaire).

L'expression « pharmacie remboursée sans ticket modérateur » signifie que l'Assurance maladie obligatoire a pris en charge l'intégralité du remboursement des médicaments :

- soit parce que les médicaments sont par nature remboursés à 100 % car considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux,
- soit parce que le patient bénéficie d'une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection de longue durée, d'une grossesse, d'un accident du travail, etc.

Sigles cités :

ACM	: Année complète mobile
C	: Consultations
CJO	: Corrigées des jours ouvrés
CVS	: Corrigées des variations saisonnières
FMT	: Forfait médecin traitant
IJ	: Indemnités journalières
LPP	: Liste des produits et des prestations
MPA	: Majoration personnes âgées
RMT	: Rémunération médecin traitant
VHC	: Virus de l'hépatite C
V	: Visites

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Responsable de la publication, Alain PELC – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations maladie, Damien OZENFANT - Synthèse réalisée par Angéline CAMBUS
93647 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion, Claudine GAILLARD - <gaillard.claudine@cmsa.msa.fr>
	Mireille MEDELICE - medelice.mireille@cmsa.msa.fr